

JOURNAL OF LEGAL PLURALISM and Unofficial Law

NUMBER 25 & 26 / 1987

CHIEFTAINCY AND THE STATE IN AFRICA

Guest Editor: E.A.B. van Rouveroy van Nieuwaal

CONTENTS

E.A.B. VAN ROUVEROY VAN NIEUWAAL

Chiefs and African States

FRANK A. SALAMONE

The Social Construction of Colonial
Reality

FILIP REYNTJENS

Chiefs and Burgoasters in Rwanda

HANS SCHOENMAKERS

Old Men and New State Structures

WIM VAN BINSBERGEN

Chiefs in Independent Zambia

HENRY J.M. CLAESSEN

Kings, Chiefs and Officials

JOHN MUGAMBWA

The 1900 Buganda Agreement

MARLIES BOUMAN

A Note on Chiefly and National
Policing in Botswana

PETER SKALNIK

The Concept of the 'Traditional State'

JEAN-CLAUDE BARBIER

Esquisse de la Chefferie Coutumière

Published by the Foundation for the
Journal of Legal Pluralism

MAIS, QUI EST CHEF?

Esquisse de la Chefferie Coutumière

Jean-Claude Barbier¹

Dans une société dite acéphale (Collectif, 1982), certaines activités entraînent l'émergence de leaders temporaires. Le meilleur chasseur d'un campement pygmée réunit 'spontanément' autour de lui le groupe qui partira à la recherche du gibier. Certains événements aussi: les juges d'Israël quittaient leur charrue pour rameuter les montagnards hébreux et barrer la route aux incursions philistines (1 Sam. 11, 5-11). Le héros de guerre est parfois un chef de guerre attiré. Dans le domaine religieux, des maîtres exercent une autorité toujours redoutée. Les maîtres de la terre, descendants des premiers occupants des lieux sont les intercesseurs obligés pour accéder aux puissances telluriques et attirer leurs bienfaits. Les maîtres de l'eau commandent aux génies aquatiques, facilitant ainsi la navigation et assurant le succès de la pêche. Les maîtres de la pluie doivent s'arranger pour que la saison des pluies respecte le calendrier. Les prêtres et leurs desservants culturels accomplissent les rites nécessaires.

Les groupes homogènes sur le plan de la parenté, à savoir les segments lignagers, ont à leur tête des aînés, dont l'autorité domestique varie selon l'ethnie, se mue en autorité politique dès lors que le groupe qu'ils représentent se trouve au contact d'autres acteurs internes ou externes. Au sein des assemblées tenues régulièrement au niveau des lignages, où s'asseyent ensemble plusieurs aînés, un doyen, le membre le plus âgé ou le représentant de la branche la plus ancienne, préside les débats, donnant la parole à ses pairs (aînés des autres groupes) et se réservant la parole qui conclue.

1. Je remercie mon collègue E.A.B. van Rouveroy van Nieuwaal, pour la lecture critique de ce texte.

© Copyright 1987 - Jean-Claude Barbier

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

930908 - 327 N° : 34563 ex 1
Cote : B

Les minorités ethniques subordonnées à des centres politiques qui leur sont externes ont des notables, reconnus par le pouvoir supérieur, qui représentent leur groupe: l'*ardo* d'un campement ou hameau peul, le 'chef des Musulmans' dans un caravansérail, etc. Enfin, le besoin d'intermédiaires valables, qui fût une grande obsession des entreprises coloniales, multiplia les chefs administratifs de village, les chefs de canton, et les chefs supérieurs au niveau des tribus, des groupements territoriaux ou des ethnies, sans que ceux-ci aient toujours eu une légitimité traditionnelle.

Ce bref rappel du vocabulaire anthropologique consacré aux individus qui, dans une société acéphale, apparaissent investis, à un moment ou un autre, d'une quelconque autorité, va nous permettre de mieux cerner la notion de chef coutumier. Celle-ci est en effet liée à un mode, tout à fait particulier, d'organisation sociale et politique, à la fois distinct des sociétés acéphales (catégorie B de la typologie d'Evans-Pritchard et de Fortes) et des royaumes et empires (la catégorie A). Nous nous appuierons entre autre, pour mieux en souligner la spécificité, sur nos travaux en pays bamiléké, dans l'Ouest du Cameroun, et en pays bavék (le groupe le plus septentrional des 'Bantou'), au nord de la Sanaga.

1. l'Aîné et le chef, ou de la recherche de la cohésion sociale

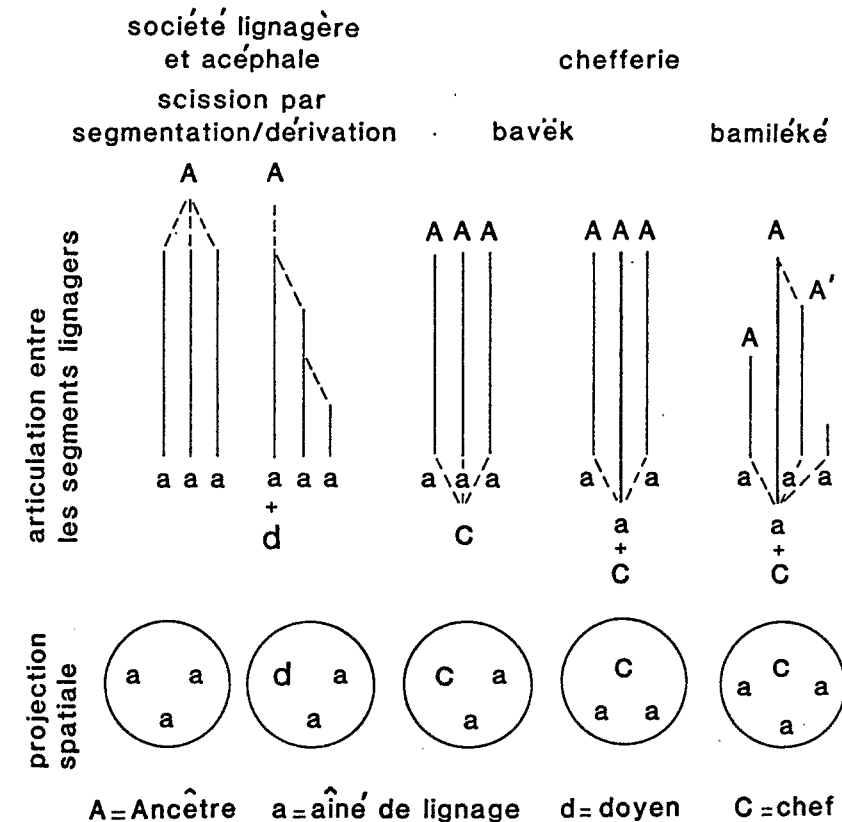
Avec la chefferie coutumière, le pouvoir politique se trouve nettement renforcé du fait que l'exercice du commandement suprême est confié (non sans contrôle interne) à une seule personne, qui, dans la plupart des cas, transmettra sa fonction au sein d'un même groupe de parenté, fondant ainsi une dynastie. Ce pouvoir peut rester relativement discret, comme par exemple dans les institutions bavék, ou, au contraire, manifester un certain prestige de par l'accumulation au palais d'un trésor de parures, de bijoux et d'armes d'apparat servant aux exhibitions publiques, comme dans le cas bamiléké.

Tout renforcement du pouvoir central se fait inévitablement au détriment de la liberté des individus et des groupes. Elle ne peut être que le résultat d'une contrainte, interne ou externe; et il convient, en conséquence, de s'interroger sur la raison de ce choix de société.

Alors que la référence à l'ancêtre (A de la fig. 1) et l'autorité de l'aîné (a) qui le représente assurent la cohésion sociale d'une communauté dont les membres dérivent d'une même souche, il n'en est plus de même dès lors que le peuplement est hétérogène. Au lien vertical, qui relie tout individu à l'ancêtre, et, au-delà, aux puissances

ces surnaturelles qui protègent le groupe, se substitue un lien horizontal vis-à-vis d'un chef (c), en général descendant du premier groupe installé et intercesseur privilégié de forces chtoniennes, génies tutélaires rencontrés sur place par les premiers habitants.

FIG.1: l'AINÉ ET LE CHEF



Le territoire n'est plus indifférent, puisque c'est précisément l'inscription dans un espace contrôlé par un centre politique qui détermine la citoyenneté des individus, indépendamment de leur origine (bien que celle-ci soit prise en considération quant au rang social du citoyen).

Finalement, la chefferie coutumière s'oppose à la communauté lignagère par trois caractéristiques principales: un peuplement hétérogène, l'appartenance territoriale et la permanence du pouvoir de commandement au sein d'une dynastie.

a) un peuplement hétérogène

Le chef coutumier est, en général, l'aîné du groupe de parenté constitué par la descendance du fondateur de la chefferie. Si lui ou aucun de ses prédécesseurs n'a été rejoint par un autre groupe, et si aucun peuplement ne préexistait à l'arrivée du fondateur, l'unité résidentielle qui a été formée peut rester parfaitement homogène. Beaucoup de petites chefferies de moins de 500 habitants sont dans cette situation. Mais la structure politique mise en place est, par définition, ouverte à la cooptation d'autres groupes qui, par immigration, peuvent venir renforcer, au sens démographique et politique du terme, le noyau initial. Aîné de son propre groupe et dirigeant à ce titre le quartier où sont installés les gens de sa famille, il est, par ailleurs, le chef de l'ensemble de la population venue s'installer sur le territoire qu'il contrôle.

En conséquence, la chefferie coutumière a de fortes chances d'apparaître dans les zones d'intense immigration, au niveau des fronts pionniers de peuplement, dans les lieux de refuge où s'agglutinent des éléments les plus divers. La fonction intégratrice de cette structure peut se faire agressive par conquête de groupements voisins.

L'intégration s'effectue en termes directement politiques et ne transite pas par une incorporation des nouveaux venus au groupe fondateur. Il y a juxtaposition des groupes et non absorption. Alors que l'esclave domestique, au sein des communautés lignagères, bénéficie d'une assimilation, mais très progressive - sur deux ou trois générations, le temps que s'estompe quelque peu le souvenir des manipulations généalogiques qui ont été nécessaires à l'opération -, le serviteur qui, comme dans l'Ouest du Cameroun, met son destin entre les mains d'un chef, est placé, au terme de son service, en position de

fondateur d'une nouvelle lignée, avec terre, épouse(s) et titre de notabilité.

Il s'ensuit que les groupes peuvent conserver une autonomie de gestion administrative, constituant autant de quartiers dotés chacun de sa propre hiérarchie de notables, et de culture (nous avons pu ainsi assister, par exemple, à une exhibition du folklore *mbo* provenant de la région de Nkongsamba au Cameroun, avec danseurs montés sur des échasses, peinture corporelle, génies émergeant d'un enclos, tam-tam horizontal donnant les rythmes de la forêt, etc., au sein d'une chefferie bamiléké du plateau). Un jeu subtil de complémentarités rituelles peut s'établir, par exemple entre les premiers occupants et le groupe fondateur de la chefferie, ou encore entre groupes voisins, comme dans le cas des sociétés *sara* au Tchad méridional.

Cette cohabitation n'est, bien sûr, pas exempte de rapports de force. Bien qu'il soit en général admis que les descendants du fondateur jouissent d'une prééminence politique, un changement de dynastie n'est pas à exclure et les successions des chefs sont souvent des moments difficiles.

La chefferie n'est donc pas une unité d'analyse. Il faut la décomposer en autant d'éléments constitutifs qu'elle possède. En particulier, l'histoire du groupe dynastique ne saurait être confondue avec celle du peuplement.

L'émergence d'un pouvoir féminin, au sein des sociétés patrilineaires organisées en chefferies, résulte de cette situation d'hétérogénéité. Dans les communautés lignagères de type segmentaire, les épouses sont des étrangères, données par des groupes voisins, et, à ce titre, toujours suspectes d'introduire la sorcellerie, de manoeuvrer au bénéfice de sa propre famille, etc. Ce n'est qu'après avoir fait la preuve de leur dévouement et de leur loyalisme vis-à-vis de la famille de leur mari, qu'elles pourront prendre la parole en un lieu public; le statut d'épouse cédant alors le pas à celui de mère d'une nombreuse progéniture. Une communauté résidentielle hétérogène rend par contre possible des échanges matrimoniaux internes. L'épouse n'est plus *ipso facto* une étrangère. Mieux, la gent féminine peut disposer de sa propre hiérarchie et accéder à des fonctions importantes dans l'entourage du chef (plusieurs d'entre elles ont un titre de notabilité, etc.). En pays bamiléké, les épouses du chef jouent un rôle important et l'ensemble des femmes de la chefferie, quant à elles, sont représentées auprès du souverain par la 'mère du chef' (*ma-fo*).

b) l'appartenance territoriale

Dans une chefferie, l'appartenance à une communauté résidentielle prime celle à un groupe de parenté, sans toutefois l'exclure. Tout individu qui habite sur un terroir déterminé relève de l'autorité du chef qui y exerce sa souveraineté et est protégé par les divinités tutélaires locales. Le territoire est délimité par des frontières fixes, pouvant être matérialisées en situation de conflits avec des groupes voisins par des fossées, comme dans l'exemple bamiléké; en tout cas elles sont défendues.

Cette fixation spatiale exclut de toute évidence une agriculture itinérante. La qualité culturale des sols doit s'avérer suffisante et s'il n'en est pas ainsi la pression démographique doit rester faible.

Moins liés à leur groupe d'origine, les individus font preuve d'une grande mobilité. Ils viennent renforcer les pôles déjà existants, ou, pour les plus ambitieux, fondent de nouvelles chefferies dans les zones encore disponibles, interstices ou fronts pionniers de peuplement. Il en résulte la formation d'une vaste mosaïque d'unités politiques de taille variable, indépendantes les unes des autres, entre lesquelles s'élaborent des règles de cohabitation. En règle générale, un nouveau chef doit se faire accepter des chefs voisins, même si son arrivée a pu être tumultueuse. En pays bamiléké, on qualifie de *ghim* le chef qui s'est imposé par la force, par opposition au qualificatif *lipwe* (qui a été traduit maladroitement par 'autochtone'). Un tissu d'alliances matrimoniales et de relations économiques (chaque chefferie a un marché, fréquenté par toutes les populations environnantes), sous-tend les rapports politiques. Des pactes de sang (alliance politique sanctionnée par un sacrifice humain) peuvent renforcer les relations privilégiées. De véritables coalitions enserrent un voisin turbulent qui aurait des visées expansionnistes. Chaque chef est souverain à part entière, même s'il a reçu son territoire d'un chef hôte, s'il est intronisé par un chef voisin, ou si l'ancêtre fondateur était le fils d'un autre chef. L'introduction d'une chefferie 'supérieure' ou de canton, par l'autorité coloniale, a de toute évidence perturbé cet édifice égalitaire.

Le chef est, par définition, distributeur de terres, à moins que ce rôle ne soit réservé à des occupants antérieurs. Il procède à une colonisation agricole de l'espace qu'il gère en plaçant parents et clients aux endroits stratégiques. Par les rites qu'il doit accomplir, ou effectuer lui-même, également par sa bonne santé physique, il est le garant de la fertilité du sol, de la fécondité des femmes, des forces

de la vie. Que ses forces déclinent avec l'âge, que des événements malheureux se produisent durant son règne, qu'un danger extérieur menace l'intégrité du territoire, c'est toute sa population qui est en émoi. Une grande discrétion entoure le chef tombé malade. Sa mort est tenue secrète. En pays bamiléké, après que la dépouille du chef ait été enterrée, de nuit, par ses grands serviteurs (de la catégorie des *nwala*), on frappe un pauvre bougre, le *ntù-vù* (= percer le deuil), afin qu'il annonce la mort du souverain par ses cris. Ensuite, il jouera le rôle de trompe-la-mort en revêtant les vêtements et parures que le défunt portait et en s'installant au palais. A partir de cet instant, les femmes s'abstiennent de creuser la terre ou de trancher un végétal, car ce serait ouvrir les portes aux forces du Mal, celles du chaos originel. Le régicide rituel, naguère pratiqué comme en pays moundang, au Nord-Cameroun ou à Nditam, en pays tika (Ouest-Cameroun) (on aurait abrégé les jours du fondateur de cette dernière chefferie) se justifie dans cette optique, en tant que moyen radical de rajeunir le souverain. Perçu comme le protecteur de sa communauté territoriale, le chef reçoit, lors de son intronisation, les 'médicaments' qui assureront une suprématie incontestable sur les sorciers et autres puissances malfaisantes. Le chef bamiléké les voit, en voyance, et, la nuit, il se transforme en son double animal, pour rôder, accompagné d'une cour, sur le territoire dont il a la charge.

c) la permanence du pouvoir

Une façon de garantir la permanence du pouvoir est d'ouvrir une dynastie au sein du groupe fondateur. Des règles de succession sont édictées pour éviter que les inévitables conflits entre prétendants ne dégénèrent en guerres civiles. De par sa nature sacrée et ses conséquences immédiates sur l'écosystème correspondant au territoire de la chefferie, le pouvoir ne saurait être manipulé par n'importe qui. D'ailleurs un consensus général, du moins des principaux groupes lignagers constitutifs de la chefferie, est requis pour le choix d'un nouveau souverain. Celui-ci est nommé à vie et il faudra attendre son décès pour procéder à une autre sélection. Un cimetière des chefs matérialise la ligne dynastique, ou, à défaut, les chefs qui se sont succédés.

L'existence de dynasties ou de listes de chefs facilite grandement l'investigation historique, d'autant plus qu'aux chefs ayant régné se greffent les notables qu'ils ont nommés, les chefs voisins qu'ils ont conquis et intégrés, les 'mères' de chef (*ma-fo*) comme en pays bamiléké, etc. Les informations présentent un degré de fiabilité

relativement bon, puisque la référence politique directe au chef régnant dispense des manipulations généalogiques qui ont cours dans les sociétés lignagères et acéphales.

Le destin du chef échappe au contrôle de sa seule famille. Son autorité s'exerce sur l'ensemble d'une communauté qui en fait son affaire; elle devient méta-lignagère, sinon extra-lignagère. Le chef est isolé des siens par de nombreux interdits. Il mange seul, meurt seul, etc. Il est souvent placé au-dessus des autres, parfois rendu hors-la-loi par un inceste initial, du moins si l'on en croit certains mythes. Intronisateurs et fossoyeurs, prêtres et contre-sorciers sont en général des membres d'autres groupes que le sien.

On aura donc bien un pouvoir politique distinct de l'organisation lignagère, ce qui se traduit dans le vocabulaire par un titre spécial attribué au chef (*fo*, en pays bamiléké, *mimboo*, à Asêm, en pays bavék, etc.), et ce qui se manifeste sans équivoque par les salutations que les populations s'empressent d'adresser à leur souverain, à partir du jour de son intronisation. La possession d'objets symboliques et sacrés, les régalia (Chike Dike, 1987), témoigne de la suprématie de leur détenteur, le chef.

2. La Chefferie n'est pas un petit royaume

La chefferie se distingue par ailleurs des royaumes, qui relèvent quant à eux d'une logique étatique. Le chef n'est pas un roitelet, ni la chefferie un royaume de petite taille. La différence ne réside pas, en effet, dans une question de grandeur. Elle est de nature et provient d'une modification dans le rapport entre le centre politique et sa périphérie. La chefferie apparaît comme un lieu de coordination entre des segments lignagers d'origine diverse. Les notables, qui sont à la tête de ces groupes, sont consultés régulièrement au sein d'associations coutumières, ou, plus circonstanciellement, lors d'assemblées délibératives. L'analyse politique, dans un tel milieu, doit être conduite en termes d'articulation. Mais, elle doit, par contre, se faire en termes de domination dans le cas du royaume, le pouvoir politique y exerçant un commandement direct, non soumis à un consensus préalable.

La chefferie s'oppose au royaume dans son mode de gestion du territoire, et par le non développement de forces permanentes de répression, la non perception d'un impôt, également par l'absence d'une capitale.

a) l'administration territoriale

Le pouvoir royal tend à uniformiser son administration territoriale. Des fonctionnaires, ou du moins des éléments qui doivent leur fortune au pouvoir royal, sont mis à la tête des quartiers où ils supervisent l'activité des notables. C'est, par exemple, la noblesse palatine bamum dont Tardits (1980) nous dit qu'elle est secrétée par un pouvoir central devenu véritable matrice du corps social. Dès lors, l'administration territoriale peut se présenter sous la forme d'un organigramme.

Il s'agit là d'une modification fondamentale par rapport à la chefferie. Celle-ci se caractérise en effet par un cadre intégrateur, mais non assimilateur. Chaque élément constitutif reste tel quel, avec ses propres coutumes, voire avec son organisation antérieure. En pays bamiléké, les chefs qui ont été conquis (*fo-nté*), continuent, pour la plupart d'entre eux, à gérer leur quartier et à présider les associations coutumières qui relevaient de leur autorité.

Au sein de l'organisation politico-administrative de la chefferie, les notables exercent une charge héréditaire qui leur confère un degré d'autonomie vis-à-vis du chef (Smith, 1960). Ils ont chacun l'usufruit d'une portion du territoire, où ils ne peuvent, en principe, être déplacés au gré des caprices du souverain. En d'autres termes, les statuts donnés par la naissance priment encore sur ceux qui sont acquis.

Il s'ensuit que les rapports centre-périphérie varient selon les événements historiques qui ont présidé à la fondation d'un quartier. L'histoire joue ici le rôle d'une constitution locale. Que ce rapport ait été particulièrement défavorable à l'entité dominée, et le notable qui était à la tête du quartier se trouve tout simplement remplacé par un dignitaire de la catégorie des serviteurs ou un membre de la famille royale. Si par contre l'insertion du quartier s'est faite en douceur, ses notables conserveront une plus large liberté de manœuvre. C'est à dire que l'étude du fonctionnement administratif d'une chefferie exclut toute généralisation hâtive et doit commencer par le recensement de tous les groupes en présence. Une analyse structuraliste, si elle fait l'impasse sur une approche largement historique, court le risque de modéliser ce qui n'est qu'un cas particulier.

b) les forces de répression

Le royaume met en place des forces de répression permanentes: police (à usage interne) et armée (à usage externe). Certes, la répression n'est pas absente de la chefferie, mais elle ne s'y concrétise pas par une force militaire. Le serviteur bamiléké porteur d'une sanction se présente devant la victime en qualité de messenger; celle-ci comprend et n'oppose pas de résistance. La force mise en oeuvre reste symbolique. Qu'une menace se fasse jour aux frontières, et c'est toute la population masculine active qui se trouve sur le pied de guerre.

L'organisation d'une police et d'une armée permanentes sous-entend l'éventualité d'une rébellion individuelle ou collective. Indéniablement, elle est préventive de la sécession d'un groupe, l'appartenance à un royaume donné ayant été souvent le résultat d'une contrainte.

c) cotisations ou impôts

Le pouvoir royal s'émancipe de la pression des groupes lignagers en prélevant un impôt, c'est-à-dire en s'assurant d'une rentrée régulière de biens, le dispensant de quémander, à chaque occasion, l'aide - et donc l'accord - des notables. Il s'avère, dans bien des cas, que le total des cotisations dépasse de loin ce que le pouvoir central pourrait fixer comme impôt annuel, mais la signification du prélèvement est toute autre. La cotisation est une participation volontaire, du moins consentie, à une dépense collective; elle implique qu'une consultation ait eu lieu au préalable et qu'un certain consensus se soit dégagé sur l'opportunité de la dépense et le montant des parts. L'impôt, quant à lui, est obligatoire. Le discuter, ou tergiverser au moment de son versement, est considéré comme un acte de rébellion.

D'autres biens arrivent au palais du chef à l'occasion de certains événements familiaux (enterrements, funérailles, successions, etc.), de demandes foncières, de règlements de litiges (Van Rouveroy, 1975), etc. On assiste donc bel et bien à une accumulation à ce niveau, mais ces rentrées font pendant à une redistribution des richesses pour entretenir la loyauté des principaux notables et serviteurs. Le premier geste d'un chef bamiléké nouvellement intronisé est de jouer au père nourricier en donnant à ses gens des bouchées de niébé.

Quant au trésor de la chefferie, il s'agit d'un bien collectif, dont le chef est le dépositaire, mais qui n'entre pas comme élément de son confort individuel. Ce sont des objets de prestige que le chef fait

exhiber lors des festivités, pour manifester son rang et la grandeur de sa chefferie; également des objets rituels liés à son pouvoir.

d) le palais du chef

Au sein d'une chefferie, seul le chef est parfois dispensé des travaux ruraux, afin de se consacrer à plein temps à sa fonction politique. Ses épouses sont des paysannes qui se nourrissent elles-mêmes et qui ont la charge de leur progéniture respective. Les cultivateurs qui mènent des activités artisanales n'abandonnent pas leur champs. Les transactions commerciales sont le lot de tous et non l'affaire d'une catégorie de personnes spécialisées.

Dans un royaume, des artisans sont cooptés par le roi, installés à proximité du palais, à son service exclusif; des commerçants sont protégés et reçoivent des commandes, voire des monopoles. Une cour se forme, constituée de notables qui ne gèrent plus directement leur quartier et qui se font nourrir par leur population respective restée à la campagne. Les épouses du chef sont dispensées des lourdes tâches domestiques et champêtres et peuvent s'adonner à des activités plus raffinées.

On aboutit à un habitat aggloméré, autour du palais; dont les ménages sont dépendants d'un approvisionnement par les campagnes environnantes. Les surplus agricoles sont sollicités par le pouvoir politique; lequel s'assure par ailleurs du monopole des principales activités commerciales qui s'avèrent être sources de profit. Par adjonction de citadins, c'est-à-dire de non agriculteurs, au palais du chef, une capitale prend naissance.

Il arrive évidemment que des formations sociales particulières n'entrent pas d'emblée dans les types que nous venons de définir brièvement. Société lignagère et acéphale, chefferie, royaume, sont des modèles abstraits, des références théoriques obtenues par une démarche analytique et comparative. Certaines sociétés sont en transition, sinon en révolution. Des forces parfois contradictoires les animent, les faisant osciller entre deux types voisins (Leach, 1972).

Une typologie des formes politiques n'en est pas moins nécessaire pour guider nos investigations, repérer les principales caractéristiques d'un système, faciliter les comparaisons ultérieures, etc. Mais, au-delà de ce souci analytique, il convient de rappeler que les populations

concernées sont extrêmement conscientes des différences et qu'elles n'acceptent un changement de type qu'en cas de force majeure. Nous avons vu comment l'hétérogénéité du peuplement rendait impossible le maintien du seul langage de la parenté pour garantir la cohésion sociale. De même, il faut l'apparition d'une grave menace externe pour que les populations d'une chefferie se mettent sous la protection d'un souverain plus puissant; les plus grandes unités de la mosaïque bamiléké ont joué ainsi le rôle de remparts derrière lesquels ont survécu, telles quelles, les chefferies de petite taille. Plus radicalement, la conquête place d'office les populations dominées sous la coupe du vainqueur.

Il y a précisément types différents dans la mesure où le passage d'un mode d'organisation sociale et politique à un autre ne se fait pas par simple évolution. La typologie n'est pas en effet un continuum de faits sociaux. Elle manifeste les clivages, les lieux de rupture. Longtemps accaparée par la pensée évolutionniste, puis coïncée par le dualisme sociétés traditionnelles - sociétés modernes (industrialisées, développées, etc.), dénoncée en cela, à juste titre, par Balandier (1967), l'approche typologique est un outil de la différence qu'il convient de récupérer à bon escient et d'appliquer, non plus seulement aux formes extérieures en vue d'établir une morphologie sociale, mais à la nature des rapports sociaux.

Bibliographie

- BALANDIER, G.
1967 *Anthropologie Politique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- BARBIER, J.-C.
1977 *Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké*. Yaoundé: ONAREST (Travaux et documents de l'Institut des Sciences Humaines, no 7).
1978 *Mimbo, Reine d'Asèm*. Yaoundé: ONAREST (Travaux et documents de l'Institut des Sciences Humaines, no 20).
1982 "Pot de terre contre pot de fer; les sociétés dites acéphales et l'Etat", pp. 31-69 dans: *Nature et formes de pouvoir dans les sociétés dites acéphales, exemples camerounais*. Paris: ORSTOM (Travaux et documents de l'ORSTOM, no 142).
1984 "La périphérie active dans la chefferie traditionnelle bamiléké", pp. 21-28 dans: *Espace et pouvoir dans les sociétés multacentrées*. Bordeaux: Association française des Anthropologues (section d'Aquitaine)/Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine.
1985 "Mimbo, reine d'Asèm", pp. 133-150 dans *Femmes du Cameroun, Mères pacifiques, femmes rebelles*. Paris: ORSTOM/Karthala.
- CHIKE DIKE, P.
1987 "Regalia, divinity and state in Igala", *African Arts* 20/3: 75-78.
- CLASTRES, P.
1974 *La société contre l'Etat*. Paris: Minuit.
- COLLECTIF.
1982 *Nature et formes de pouvoir dans les sociétés dites acéphales, exemples camerounais*. Paris: ORSTOM.
- EVANS PRITCHARD, E.-E. et M. FORTES
1964 *Systèmes politiques africains*. Paris: Presses Universitaires de France (1re édition en anglais: 1940).
- LEACH, E.
1972 *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie, analyse des structures sociales kachin*. Paris: Maspéro.
- LOMBARD, J.
1967 *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire, le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*. Paris: Colin.
- MOORE, S.F.
1978 *Law as Process - An Anthropological Approach*. Londres: Routledge & Kegan Paul.
- ROUVEROY van NIEUWAAL, E. van
1975 *Sherea - Règlement des litiges à la cour du chef supérieur des Anufòm au Nord-Togo*. Leiden: Centre d'Etudes Africaines (court métrage de 25 minutes).
- SMITH, M.G.
1960 *Government in Zazzau*. Nigéria/Londres: Oxford University Press.
- TARDITS, C.
1980 *Le royaume bamoum*. Paris: Colin.
- VINCENT, J.-F.
1975 "Le chef et la pluie chez les Mofu, montagnards du Nord-Cameroun. Contribution à l'étude des formes du pouvoir politique". Cahiers du Laboratoire d'Anthropologie no 221 du CNRS (Paris), no 1, pp. 137-164.